

Angerville la Campagne, le 31 mai 2017

Jean-Jacques HUET  
Secrétaire Général de Solidaires I.D.D.  
DREAL Normandie  
Unité Départementale de l'Eure  
Rue de Melleville  
27930 ANGERVILLE LA CAMPAGNE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire  
Monsieur le Directeur Général  
de la Prévention des Risques  
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Monsieur le Directeur Général,

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable a abordé avec la DGPR différents sujets en juin 2015. L'absence de réponse aux sujets évoqués et de respect des engagements à communiquer "prochainement" l'état d'avancement de l'inventaire exhaustif de la présence d'amiante dans les carrières et en quelle quantité, suite à l'analyse de l'étude en cours de réalisation par le BRGM depuis 2011, sur tout le territoire, nous incite, une nouvelle fois, à revenir vers vous.

Pour mémoire, Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable tient à rappeler sa légitimité du fait de sa représentativité au niveau du conseil supérieur de la fonction publique d'état (CSFPE), ainsi qu'au conseil commun de la fonction publique (CCFP), au sein des comités techniques ministériels de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et de l'Économie (ME) et de l'Action et des Comptes Publics (MACP), via ses différentes fédérations syndicales. Il est également élu dans plusieurs commissions administratives paritaires dont celle des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie.

En matière d'instruction, Solidaires a déjà souligné notamment dans son courrier d'octobre 2013 adressé à la DGPR, qui est resté lettre morte, la lourdeur de la mise place de l'autorité environnementale unique ce qui est confirmée aujourd'hui.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et les projets soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale.

Selon vos services, la réforme consiste à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour permettre au pétitionnaire d'avoir une meilleure visibilité des règles dont relève son projet, substituant pour bon nombre l'étude d'impact par une notice d'incidence.

Dans le prolongement des expérimentations menées depuis 2014, la valeur ajoutée est en effet négative et, de surcroît, redondante avec la procédure d'instruction qui est maintenue. Il conviendrait de démontrer, à ce stade, aux acteurs essentiels de l'inspection de l'environnement en quoi cette « simplification » modernise le droit de l'environnement et avec quelle efficacité.

Cette réforme généralisée crée une lourdeur qui va à l'encontre de la simplification de l'administration menée par le Gouvernement et, à ce stade, sans cycle de formation dédié aux inspecteurs en formation continue.

Par ailleurs, il apparaît utile à Solidaires de vous rappeler la teneur de l'annexe 14 du rapport parlementaire n°4125 du 13 octobre 2016 portant sur le programme 181 – Prévention des Risques – qui préconise « *la préservation des effectifs de l'inspection* » pour maintenir les 90 % des objectifs de la loi organique relative aux lois de finances pour 2017.

Il conviendrait selon Solidaires, dans le cadre de votre tour de France 2017 des services déconcentrés, d'intégrer à vos données chiffrées en matière d'atteintes d'objectifs un correctif afin de viser les éléments extraits du bilan 2014 et 2015 disponibles sur ICAR, et réalisés par un de vos bureaux, soit respectivement 23 128 et 24 028 contrôles pondérés, soit 18,4 et 18,9 contrôles pondérés par ETPT, (enregistrement et PPRT non pris en compte).

Dans ce contexte, Solidaires souhaite connaître votre politique (adéquation entre les objectifs poursuivis et les contraintes et moyens des services déconcentrés) ainsi que votre ambition sur les missions de contrôle régalien qui éparpillent l'action des services publics de prévention des risques sur l'ensemble du territoire (Eolien, Ae, Substances chimiques...) et peuvent conduire à devoir négliger certaines thématiques (sites et sols pollués, RSDE...).

Compte tenu de ce qui précède, nous souhaitons donc attirer votre attention sur la situation globale alarmante des inspecteurs de l'environnement tant les exigences du niveau national ne sont plus en adéquation avec les moyens alloués dans les DREAL et les DEAL, avant même d'envisager une hausse de l'ensemble des indicateurs d'objectifs assignés à la politique de prévention des risques.

Dans l'espoir d'une réponse et d'une éventuelle rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,  
  
JEAN JACQUES HUET